

CENTRALE D'ENROBAGE TEMPORAIRE A CHAUD

Comité de suivi du 6 novembre 2024

Participant.e.s :

Mairie de Lamanon – Sous-préfecture d'Aix-en-Provence – Agence régionale de la Santé (ARS) – Gendarmerie de Salon-de-Provence - Société Trabet - Autoroute du sud de la France (VINCI AUTOROUTES) – France nature environnement 13 – Ligue de défense des Alpilles – AtmoSud

PREAMBULE

M. Thiry, président de la société Trabet a fait le déplacement jusqu'à Lamanon. Conscient des problèmes que l'installation de la centrale a généré sur la commune, la société Trabet travaille à la mise en œuvre des procédés qui tiennent compte des nouveaux enjeux pour les 20, 30 années à venir. Son objectif est de trouver des solutions en collaboration avec toutes les parties en présence. Les émissions rejetées par la centrale sont en dessous des normes mais les nuisances olfactives persistent. La société Trabet fait régulièrement des bilans de décarbonation qui démontrent que la réduction des transports est l'un des facteurs le plus impactant sur la décarbonisation. Il se réjouit de cette réunion qui permet de mettre tous les acteurs en toute transparence autour de la table pour faire évoluer les pratiques.

M. le Maire estime que ce chantier sur Lamanon doit servir d'expérience. Pour le futur, ASF et ses sous-traitants, mais aussi l'Etat, doivent anticiper très en amont ce type d'installation. Il est nécessaire de d'ores et déjà trouver des lieux le moins impactant possible pour les populations lorsque des travaux sur le réseau autoroutier doivent être réalisés.

Au regard du nombre de km d'autoroutes en France, le problème est aujourd'hui à Lamanon, il et se reproduira ailleurs. Il faut que cette situation à Lamanon fasse avancer les procédures et les méthodes.

SUIVI DE L'EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'AIR

AtmoSud souhaite objectiver les données et rappelle que la fiche étude est consultable à tout moment par tous. Ainsi, tout le monde peut avoir l'information des nuisances olfactives et des niveaux de polluants mesurés.

<https://www.atmosud.org/etude/surveillance-de-la-qualite-de-lair-lamanon>

FNE13 s'interroge sur la pertinence des valeurs de pollution moyennées sur un an considérant que des moyennes par 24h auraient été plus indiquées pour objectiver les problèmes potentiels de pics de pollution en période de production. Également un rapprochement avec les normes OMS aurait été éclairant.

Constat : les phénomènes olfactifs importants et intenses sont bien en lien avec l'activité de la centrale et propagés par le vent d'où les nombreux signalements des habitants. Pour autant les mesures des polluants (Benzène, NO₂, SO₂) n'ont pas augmenté.

S'est posée la question de surveiller les composés qui occasionnent les nuisances olfactives.

❖ **Les canisters¹**

Concernant les nuisances olfactives, AtmoSud n'a pas trouvé de traceur qui expliquerait cette gêne. De ce fait, ils ont mis à disposition de certains citoyens par le biais de FNE13 des canisters : bonbonne sous vide, en dépression, propre.

A l'ouverture de la vanne, instantanément, le canister se remplit de l'air environnant et le piège. Les canisters vont être envoyés dans un laboratoire pour analyse des molécules présentes dans cet échantillon et déterminer celles qui génèrent les odeurs.



En réalisant plusieurs prélèvements dans différents lieux, AtmoSud espère trouver une correspondance.

FNE13 vient de procéder via ce dispositif à un prélèvement d'air sur le site de la centrale en accord avec l'entreprise. Sur les canisters installés chez des citoyens, un va être remis à l'apicultrice car la qualité de l'air est très impactante pour les abeilles. Les canisters seront actionnés lors d'épisode de nuisances olfactives. Le but de l'opération n'est pas d'avoir un volume de pollution mais surtout de caractériser les molécules.

AtmoSud confirme que les analyses vont porter sur les composés organiques volatiles (COV) et des mercaptans.

Les canisters installés en accord avec l'exploitant vont permettre la contextualisation des prélèvements et des mesures, les molécules pourront être ciblées, ce qui facilitera les analyses.

❖ **Suivi des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)**

AtmoSud n'a pas encore reçu les résultats du laboratoire sur les différents filtres journaliers qui ont été soumis pour analyse. AtmoSud a envoyé les filtres lors des journées de fortes nuisances olfactives mais aussi lors des journées où il n'y a pas de ressentis comme les week-ends.

Les résultats sont attendus pour la semaine prochaine.

❖ **Visualisation des données**

FNE13 demande de comparer les référentiels avec des moyennes établies sur la durée réelle du chantier de 2 mois et non les moyennes annualisées.

¹ Les **canisters** sont des conteneurs en acier inoxydable dépressurisés, fermés hermétiquement et servent à prélever des échantillons d'air ambiant

AtmoSud indique que l'étude évoquée est celle de la modélisation du secteur. Des mesures sont réalisées sur site à l'école élémentaire (benzène, NO₂, SO₂ et autres...) tous les quarts d'heure. Depuis le 9 octobre, **AtmoSud** dispose déjà des mesures horaires, journalières, hebdomadaires qui montrent des niveaux relativement faibles au regard de tous les référentiels, OMS y compris. Tout est consultable sur le site d'AtmoSud. Consultez [les mesures](#)

❖ **Enrichissement des connaissances**

La ligue des Alpilles est étonnée qu'on s'interroge encore sur les émissions qui sortent de la cheminée de la centrale. Le besoin de production de bitume n'est pas récent et on n'est pas en capacité de dire quels composants sont responsables des odeurs. La ligue regrette qu'il ait fallu Lamanon pour mettre en place un retour d'expérience et s'interroger sur les nuisances.

Concernant les prélèvements via les canisters, **la Sous-Préfecture** s'interroge sur l'exploitation de ces analyses. AtmoSud explique que ces prélèvements sont faits pour repérer les molécules responsables des nuisances olfactives. Ils n'apporteront pas d'éléments santé.

FNE13 est présent dans le département au sujet de la pollution de l'air car il y a une incapacité pour le moment à pouvoir caractériser les molécules olfactives qui sont produites par ce type d'installation. La situation à Lamanon a permis de réunir tous les acteurs prêts pour collaborer et éviter que ce type de situation ne se reproduise. Il convient d'en profiter pour élaborer une procédure qui servira pour les autres lieux.

SANTE – IMPACT SANITAIRE DE LA QUALITE DE L'AIR

L'agence régionale de santé (ARS) a été informée des signalements des nuisances olfactives subies par les riverains via la plateforme d'AtmoSud.

L'ARS a pris connaissance des analyses d'AtmoSud qui démontrent que les nuisances olfactives les plus élevées sont observées lors de conditions météorologiques défavorables.

FNE 13 précise que les conditions météorologiques ne sont pas à l'origine des odeurs mais la centrale.

❖ **Les risques toxicologiques**

Pour l'ARS, la surveillance d'AtmoSud permet de suivre l'évolution des principaux polluants émis par la centrale comme le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, les particules fines, les COV et les HAP. Pour l'instant, il n'y a pas eu de dépassements de valeurs des références sanitaires sur ces substances :
→ A ce stade, pas de risques toxicologiques liés à l'émission de la centrale pour les riverains.

❖ **Les nuisances olfactives**

Les odeurs très fortes ressenties peuvent entraîner l'apparition de symptômes qui ont été décrits par certains riverains : irritations, céphalées, nausées...
De plus, cela génère de l'inquiétude auprès des habitants.

❖ **Suivi sanitaire**

L'ARS a pris contact avec les professionnels de santé de la commune : médecins généralistes et pharmacie pour faire un point sur la situation.
Les médecins n'ont pas observé d'augmentation de pathologie en lien avec les nuisances, idem pour la pharmacie.

❖ **Les recommandations de l'ARS**

A ce stade, l'ARS pourrait préconiser pour les personnes sensibles :

- de ne pas rester à l'extérieur lors d'épisodes de fortes odeurs,

- d'essayer d'aérer les intérieurs des bâtiments pour éviter la concentration des molécules dans un même espace,
- se rapprocher de citoyens référents pour alerter.

❖ Questions/Réponses avec l'ARS

➤ **La mairie de Lamanon** souhaite plus de précisions sur la conduite à tenir dans les établissements scolaires et notamment pour les enfants sensibles lors des épisodes de fortes odeurs de la part de l'ARS : accueil, confinement...

L'ARS conseille l'aération des bâtiments et estime qu'il n'y a aucune contre-indication à ce jour pour interdire les enfants de sortir et encore moins de les déscolariser. En cas de fortes nuisances, il peut être envisagé de ne pas mettre les enfants en récréation, mais cela doit être fait au jour le jour, en fonction du jugement des directeurs d'établissement.

Quelles préconisations doivent être faites aux administrés ?

L'ARS n'a pas de critères objectifs sur lesquels s'appuyer pour interdire aux enfants de sortir en récréation et craint à contrario d'exposer les enfants à des valeurs de CO₂ trop élevées en salle de classes qui sont responsables de maux de tête, etc...

➤ **FNE13** fait part du cas de personnes sensibles (asthmatiques, etc..) qui ont des réels symptômes en raison des émissions de la centrale mais connaissant leur pathologie, elles ne vont pas chez les médecins et ne sont donc pas recensées.

➤ **La mairie de Lamanon** relaye la question que se posent les habitants sur le risque potentiel sur du moyen et long terme et quelles précautions prendre ?

En l'absence d'indicateur révélant une toxicité, l'ARS ne peut pas se prononcer sur une toxicité sur du long terme à part sur la gêne olfactive. Avec toutes les données mesurées, il n'y a pas de preuve de risques toxicologiques liés aux substances.

L'ARS rappelle qu'ils interviennent sur sollicitation des services de l'Etat, la DREAL, la Sous-Préfecture.

REMISE EN ETAT DU SITE

➤ **FNE13** rappelle que l'arrêté préfectoral prévoit la remise en état du site et voudrait savoir ce qu'on entend par remise en état, d'autant plus que la commune va être sous le régime d'un PLU qui classe cette parcelle en zone naturelle ?

M. le Maire confirme que cela fait partie du contrat entre Autoroute du sud de la France et la société Trabet.

Autoroute du Sud de la France explique que ce terrain est propriété de l'Etat, rattaché au domaine public autoroutier concédé à ASF toute la durée de la concession soit jusqu'à 2036. Dans les clauses contractuelles, ASF a mis à disposition de la société Trabet le terrain qui doit le remettre dans l'état qu'il l'a trouvé. Trabet n'a pas à sa charge les travaux de renaturation du site, Trabet doit effectuer le nettoyage du site. Donc, ils vont restituer une plateforme artificialisée qui existe depuis les années 70.

ASF a bien compris qu'ils ne pourront plus utiliser cette plateforme dans le cadre de l'entretien des autoroutes au vu du classement de ces parcelles dans le PLU. ASF engage une réflexion pour désartificialiser l'ensemble de la plateforme et faire des travaux d'aménagements dont le programme reste à définir en vue de restituer des espaces naturels et régénérer des espaces de biodiversité. Ce

programme n'est pas encore établi et un travail collectif est à mener avec l'ensemble des acteurs du territoire pour que le terrain corresponde aux enjeux actuels.

M. le Maire confirme que la parcelle sera classée en zone naturelle lors de l'entrée en vigueur prochainement du PLU et qu'il ne sera plus possible d'y installer des activités industrielles.

Le calendrier fixe une date butoir qui est la fin de la concession soit 2036 mais ASF n'a pas intérêt à **faire trainer les choses et souhaite mener ce programme de manière intelligente.**

ASF est prêt à monter un groupe de travail dès que la société aura restitué le terrain.

FNE13 suggère à ASF pour éviter que cette situation ne se reproduise d'utiliser les aires de repos pour y installer les centrales d'enrobage temporaire.

ASF a déjà mené une réflexion sur ces emplacements, fermer les aires durant 3 mois est envisageable. Par contre, il faut que l'aire de repos soit suffisamment grande et demande un foncier important, de nombreuses aires de repos ne sont pas adaptées. Les aires de repos, néanmoins, présentent l'avantage d'être à proximité immédiate de l'autoroute ce qui règle le flux des camions.

Le fait que ce soit une aire de repos ne met pas à l'abri de l'hostilité du voisinage. La centrale aurait été sur l'aire de Lamanon, on aurait rencontré les mêmes difficultés, d'où la nécessité de mieux déterminer et mieux anticiper les emplacements en fonction des programmes de travaux de rénovation.

COMMUNICATION DES INFORMATIONS

➤ **La mairie exprime le souhait de la population qui attend un positionnement des autorités de santé sur les risques encourus pour les enfants et l'ensemble des habitants.**

➤ **FNE13** demande si l'ARS va faire un communiqué de presse pour diffuser à la population et éviter les spéculations. Une communication de l'Etat est attendue.

➤ **L'ARS** précise qu'il n'est pas dans leur champ d'actions de rédiger un communiqué de presse.

➤ **La Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence** fera le lien entre l'ARS pour récupérer les éléments et leur service communication.

L'ARS suggère d'attendre d'avoir les résultats sur les analyses des HAP. La Sous-Préfecture propose de rassembler les éléments connus pour y rajouter les résultats HAP pour éviter de perdre du temps.

➤ **FNE13** s'interroge sur le fait qu'on ne sache toujours pas dire si la quantité des HAP, etc, produits par la centrale à telle fréquence pose ou pas des problèmes de toxicité à la population et est surpris de la difficulté de l'ARS à s'exprimer.

La Sous-Préfecture explique que s'il y avait eu le moindre problème de dépassement de valeurs d'émission impactant la santé, un arrêté préfectoral d'urgence aurait été pris pour faire cesser l'exploitation conformément aux règles relatives aux ICPE. Il n'y a pas de volonté de rétention d'information, les éléments de l'ARS sont transparents. L'Etat contrôle, des capteurs ont été mis en place au-delà de la réglementation des ICPE.

➤ **La mairie** demande la confirmation qu'un communiqué de presse sera diffusé après les résultats des HAP qui devraient parvenir la semaine prochaine.

Toutes les informations sont en ligne sur le site de la mairie avec les liens vers AtmoSud.

CALENDRIER DU CHANTIER

Planning prévisionnel :

- **S46** : Production de jour aujourd'hui. Production de nuit mercredi et jeudi
- **S47** : Production de nuit sur 4 nuits
- **S48 & S49** : Production en jour et nuit de lundi 8h à vendredi 16h

Pas de retard de chantier pour l'instant, la fin des travaux toujours prévue au 20 décembre 2024

Prochaine réunion du comité du suivi :
Mercredi 20 novembre 2024 à 10h.